DÉCLARATION LIMINAIRE CHSCT du VAUCLUSE - 9 décembre 2022

Monsieur le Président,

Un agent des Finances Publiques a été tué lundi 21 novembre après avoir été séquestré avec une collègue dans le cadre d'un contrôle fiscal.
Bien entendu, les premières pensées de soutien de l'ensemble de la communauté DGFiP ont été tournées vers la famille de la victime mais aussi vers notre collègue agressée.

Solidaires Finances Publiques, en proie à une très vive émotion, s'inquiète pour l'ensemble des agents confrontés à un drame inqualifiable, totalement inacceptable mais pas complètement inimaginable malheureusement.

Face aux propos haineux et abjects qui émergent notamment sur les réseaux sociaux, Solidaires Finances Publiques rappelle que le contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, est avant tout une mission d'intérêt et de service publics.

Dans le respect des procédures, il garantit le respect de la législation fiscale et assure, autant que possible, le principe d'équité fiscale dans un contexte où le consentement à l'impôt est de plus en plus mis à mal et semble se déliter.

Il est regrettable d'entendre, parfois au plus haut niveau de la représentation politique, des expressions dénigrant les agents en charge d'une mission difficile et délicate et qui contribuent à nourrir un fort sentiment de défiance à leur égard.

Il est tout aussi regrettable de ne pas avoir entendu le soutien du plus haut niveau de l'État (ni du Président, ni de la Première Ministre).

Plus que jamais, dans un contexte économique et social toujours plus difficile, la nécessité d'accomplir la mission de contrôle fiscal doit être réaffirmée et dotée de moyens suffisants. Les agents qui l'exercent doivent se sentir soutenus et accompagnés.

Est-il normal, de nos jours, dans ce climat social et économique plus que tendu, d'utiliser son véhicule personnel, quel que soit le lieu, la plupart du temps seul, simplement armé de son PC et sans anonymisation ?

Il est devenu indispensable de réfléchir puis de légiférer à un mode opératoire qui modifie très concrètement l'engagement et le déroulement de l'ensemble des procédures qui englobent le CFE et les CSP

En tant que représentants de Solidaires Finances, nous tenons à rappeler que nous voulons pouvoir exécuter TOUTES nos missions dans des conditions optimales de sécurité.

À travers ce drame c'est le collectif DGFiP dans son ensemble qui est meurtri et endeuillé.

Au-delà de ce drame, Solidaires Finances Publiques tient à souligner le mal-être et la souffrance du personnel de la DGFiP.

Il est plus que nécessaire d'avoir une réflexion plus générale sur la sécurité des agents dans

l'exercice de leurs missions, allant bien au-delà de la sphère du contrôle fiscal, au premier rang desquels se trouvent les agents nomades et les agents d'accueil.

Que dire, en effet, des risques pris par les huissiers et géomètres dans l'exercice délicat de leurs fonctions.

Les incivilités, les agressions, les menaces allant parfois jusqu'à des menaces de mort dont sont victimes les personnels ne font pas l'objet d'un recensement exhaustif, d'une prise en charge suffisante par l'autorité publique. Les fiches de signalement ne sont pas systématiquement établies tronquant dès lors la réalité des difficultés rencontrées par tous les personnels dans l'exercice de leur métier au quotidien.

Une réflexion, nationale et locale, doit être menée pour que les outils mis à disposition, DUERP et TBVS notamment, soient bien mieux utilisés ; qu'ils ne soient pas simplement des outils de façade ou de communication laissant croire que l'administration se préoccupe et s'empare de l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

L'émergence des risques psychosociaux (RPS) au sein de notre administration n'est pas qu'une élucubration individuelle et collective issue des services. Cette famille de risque doit être autrement considérée qu'elle ne l'est actuellement.

D'une manière plus générale, la protection fonctionnelle des fonctionnaires suite à injures, diffamations, outrages, violences, actes de harcèlement et menaces doit être renforcée et les signalements au procureur doivent devenir systématiques en cas d'actes et menaces graves, afin de tenter d'enrayer la montée des incivilités déjà bien installée dans notre République, au sein de nos services publics et à l'égard des fonctionnaires qui y exercent.

Des outils existent déjà, il appartient à la DGFiP et aux différentes directions de les porter à la connaissance de tous et de les mettre en oeuvre!

Il en va de l'autorité de l'État !

Pour Solidaires Finances Publiques, la sécurité et la protection des agents ont certainement un coût, mais elles n'ont pas de prix.

PLUS JAMAIS CA !

Annexe :

SOLIDAIRES FINANCES et SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES revendiquent notamment :

- La prise en compte réelle et systématique des fiches de signalement concernant les actes, propos, menaces en particulier à travers le soutien de l'Administration dans le suivi de ces situations.
- La sensibilisation des responsables de services et des agents sur la nécessité de faire systématiquement remonter ces fiches de signalement qui doivent être rédigées après chaque incident, quel que soit son degré de gravité. Halte à la censure et à l'auto-censure !!

- Lors de la programmation (contrôle fiscal ou intervention huissier), pouvoir solliciter un fichier de recueil (départemental ou national) des fiches de signalement pour connaître un éventuel risque quant à la future intervention.

-Campagne de communication , pédagogique, sur le sens et la légitimité de nos missions (consentement à l'impôt, le contrôle étant la contrepartie du système déclaratif français, etc.).

- rappel de l'anonymisation possible des contrôles ;

- suppression du caractère obligatoire des trois interventions sur place obligatoires ;

- délocalisation automatique des contrôles quand le siège social se trouve à une adresse personnelle afin que les échanges aient lieu dans les locaux de l'administration ou bien dans ceux du cabinet comptable ou du conseil ;

-dernière intervention dans les locaux de l'Administration systématiquement. Si refus, dernier entretien par téléphone couplé à un récapitulatif par courriel.

-Un accompagnement et un soutien attentifs à destination des agents nouvellement nommés.

- en ce qui concerne les services d'accueil du public, la présence nécessaire de vigiles dans la plupart des sites.

-Une réelle prise en compte de la problématique Amendes.

- remplacement des 3924 interruptives de prescription par des avis de vérification interruptifs de prescription évitant ainsi des fins d'années stressantes pour les agents et les contribuables.